

MRC de Pontiac: Séance d'information sur la valorisation énergétique des déchets (EFW)

Historique

Une étude sur la gestion des matières résiduelles a été réalisée en 2007 pour l'Outaouais afin d'évaluer différentes technologies, dont l'enfouissement, l'incinération, la cogénération, la pyrolyse, le plasma, la gazéification, la tri-méthanisation et le tri-compostage. Trois conclusions ont été tirées, toujours valables de nos jours :

- Le site d'enfouissement est la solution à court terme.
- Aucune technologie ne peut être choisie tant que les partenaires ne sont pas sélectionnés.
- La diffusion d'informations de base sur les différentes technologies et les enjeux régionaux est primordiale.

Cette présentation est donc destinée à partager des informations sur une technologie. Nous souhaitons répondre aux questions concernant la valorisation énergétique des déchets et avons le plaisir de présenter les conclusions de notre analyse initiale.

Notre priorité

La MRC de Pontiac a l'intention de prioriser le compostage et le recyclage dans l'ensemble de nos 18 municipalités afin de réduire ce qui est actuellement acheminé au site d'enfouissement de Lachute. Une fois que nous aurons prévenu, minimisé, réduit et réutilisé au maximum, nous aurons besoin d'une solution pour gérer nos déchets résiduels. L'une des technologies envisagées par la MRC de Pontiac est la combustion.

La MRC de Pontiac travaillera avec les résidents du Pontiac et avec le ministère de l'Environnement pour s'assurer que toutes les voix sont entendues et qu'une technologie sécuritaire est choisie. Nous n'irons pas de l'avant à moins que la solution proposée, quelle qu'elle soit, soit saine pour tous et acceptable pour le grand public.

Pour l'étude, une quantité de 400 000 tonnes de déchets a été envisagée, mais ce chiffre dépendra de la quantité totale de déchets que nous obtiendrons des partenaires intéressés et pourrait en fait être bien inférieur. Nous tenons à rappeler qu'aucune décision n'a été prise et qu'aucun projet ou technologie n'a été retenu.

Points saillants de l'analyse initiale de l'EFW (par Deloitte et Ramboll, experts de renommée mondiale)

Trois technologies de traitement des déchets ont été analysées : Pyrolyse, gazéification et combustion en masse.

Méthode préférée des 3 retenues - **Combustion (EFW)**

- Pourquoi ? La plus robuste, la plus fiable, la plus rentable, la plus utilisée dans le monde, la plus éprouvée.
- Et le carbone ? Technologie de capture du carbone postcombustion, la technologie éprouvée la plus mature.
- Coût de construction ? 550 millions de dollars pour un incinérateur de 400 000 tonnes de déchets et 750 millions de dollars pour inclure le captage du carbone (pas de coût pour les municipalités, i.e. pas d'argent en provenance des municipalités pour la construction).
- Coût pour les municipalités ? Uniquement les frais de levée pour les usagers, comme pour l'enfouissement. Actuellement, 1,7 million de dollars pour envoyer 5 300 tonnes de déchets à Lachute.
- La meilleure structure d'affaires ? DFBOM (Design/Finance/Build/Operate/Maintain | Conception/financement/construction/exploitation/maintenance) : 25 % privé, 75 % public (financement provincial et fédéral).

La proposition EFW du Pontiac est économiquement viable et neutre en carbone par rapport à l'option de l'enfouissement.

Prochaine étape : La MRC de Pontiac et ses principaux intervenants devraient s'engager dans la réalisation d'une analyse de rentabilité détaillée, impliquant les différents niveaux de gouvernement.

Avantages

- Le coût de la combustion est comparable à celui de l'enfouissement.
- Faible distance par rapport à l'installation, les frais d'utilisation seront donc considérablement réduits.
- 50 emplois permanents.
- 800 emplois temporaires pendant 36 mois pour la construction.
- Durée de vie de l'installation = 30 ans, puis rénovation pour 30 ans supplémentaires.
- Production d'électricité pour le réseau d'Hydro-Québec : 45MW d'électricité et de vapeur 24h/7j.
- Sources de revenus pour les partenaires :
 - Frais d'utilisation/élimination des usagers.
 - Vente de métaux ferreux et non ferreux recyclés.
 - Électricité achetée par HQ par kW/hr.

Qu'en est-il des cendres ? Les cendres inertes peuvent être utilisées pour créer du béton pour des projets d'infrastructure. Le faible pourcentage de cendres toxiques peut être solidifié. Aucune cendre ne sera répandue sur nos champs agricoles.

Qu'en est-il des émissions ? Il est important d'investir le maximum d'argent dans une technologie éprouvée, propre et sûre. Elle devra répondre à des niveaux stricts de qualité des émissions atmosphériques établis par le ministère de l'Environnement et contrôlés par une tierce partie.

La MRC de Pontiac vous remercie d'avoir participé à cette séance d'information.

La préfète Jane Toller et le maire Corey Spence, au nom de la MRC de Pontiac.

